X

LE DOSSIER DU *DE MATRIMONIO* DE SÉNÈQUE

par Fernand DELARUE
Professeur à l'Université de Poitiers

SOMMAIRE. – ***Saint Jérôme***, *dans le* Contre Jovinien, *mentionne et cite un traité de* ***Sénèque*** *sur le* ***mariage***. *Bickel, après Haase, a cherché avec beaucoup d'ingéniosité à délimiter les* ***fragments*** *de Sénèque. Mais beaucoup de ceux qu'il a retenus sont des anecdotes, douteuses et de peu d'intérêt. Les autres permettent de constater que Jérôme n'a pas modelé son livre sur celui de Sénèque et qu'il n'hésite jamais à modifier le texte des écrivains qu'il cite. Douze fragments peuvent cependant être attribués à Sénèque.*

EPITOME. – *Hieronymus, in libro quem aduersus Iouinianum scripsit, e Senecae libro quodam de matrimonio se nonnulla rettulisse contendit. Quae fragmenta post Haasium Bickelius discernere ingeniosissime conatus est. Multa tamen eorum quae seruauit fabellae modo sunt et dubiae et parui momenti. E ceteris constat Hieronymum nec ordinem rerum a Seneca effinxisse nec quin uerba sensusque mutaret usquam dubitauisse. Fragmenta tamen duodecim Senecae tribui possunt.*

Sénèque a-t-il écrit un traité intitulé *De matrimonio* ? Ce n'est pas certain. A-t-il exprimé sur le mariage les idées qu'on lui attribue ? Dans nombre de cas, non — et, faute d'un dossier clair, il est arrivé aux meilleurs esprits de s'y tromper. Il existe d'excellents ouvrages sur la question et nous y renverrons constamment. Mais la critique ne s'est pas suffisamment libérée, pensons-nous, de présupposés remontant au XIX^e^ siècle. Notre projet est ici de poser clairement les problèmes.

Au point de départ, une phrase de saint Jérôme, dans l'*Aduersus Iouinianum*, indique qu'il a utilisé une œuvre de Sénèque : *Scripserunt Aristoteles et Plutarchus et noster Seneca de matrimonio libros, ex quibus et superiora nonnulla et ista quae subiecimus* (I, 49). Le caractère du *Contre Jovinien* explique l'incertitude sur la délimitation des fragments. Jérôme n'est en rien un critique serein. C'est sans doute en 393 qu'il attaqua Jovinien, moine de Milan dont la doctrine avait déjà été condamnée, par cet ouvrage en deux livres [1], en fait, un réquisitoire d'une extrême violence, qui provoqua des remous et dont il lui fallut plus tard se justifier (*Ep.* 48-50). Il fait flèche de tout bois et l'objectivité n'a pas ici sa place : il finira par reprocher à Jovinien d'avoir le nom de Jupiter inclus dans le sien : *caue Iouiniani nomen quod de idolo deriuatum est. Squalet Capitolium, templa Iouis et caerimoniae ceciderunt. Cur uocabulum eius et uitia apud te uigeant ?* (II, 384 ; PL 338 a)

1. La seule édition complète du *Contre Jovinien* figure au tome XXIII de la *Patrologie Latine*, p. 211-338. Elle reprend le texte de l'édition VALLARSI de 1767.

Ayant déclaré les livres de Jovinien incompréhensibles et monstrueux, Jérôme indique sa propre démarche : *proponam breuiter aduersarii sententias et de tenebrosis libris eius quasi de foueis serpentes protraham* (I, 3 ; PL 214 a). Ces *sententiae* sont au nombre de quatre :

1. Virginité, viduité et mariage sont pour les Chrétiennes des états d'égale valeur.

2. Celui qui a connu la nouvelle naissance du baptême est inaccessible au diable.

3. Le jeûne n'implique nul mérite particulier.

4. Tous ceux qui sont restés fidèles au baptême recevront dans les cieux égale rémunération.

Haec sunt sibila serpentis antiqui (I, 4 ; PL 214 b). Tout le livre I est consacré à la réfutation du premier point (les trois autres seront repris au livre II). Jérôme s'appuie d'abord sur les Écritures. Retenons une superbe formule : *nuptiae terram replent, uirginitas paradisum* (I, 16). Mais Jovinien a aussi tiré des arguments du paganisme. Il déclarait, selon Jérôme, que « notre religion a produit un nouveau dogme contraire à la nature » et que « jamais ne fut admis dans le siècle ce genre de vie » (I, 41 ; PL 382, 2-5). Les chapitres 41-49, qui réfutent précisément ces affirmations, constituent la « partie païenne » du *Contre Jovinien*.

Le plan est net — et l'*enumeratio*, à la fin du livre II, l'indique explicitement :

— *quae uirgines fuerint* (= I, 41-42)

— *quae uniuirae* (= 43-46)

— *et e contrario quas interdum habeat molestias uinculum coniugale* (= 47-48).

Ici aussi, certains arguments surprennent. Enumérant ceux qui sont nés d'une vierge, Jérôme cite successivement Bouddha, Minerve, Bacchus, Platon, concluant que les Romains sont mal placés pour critiquer la foi chrétienne à propos de la naissance du Christ, puisqu'eux mêmes pensent que Romulus et Rémus sont nés *Ilia uirgine et Marte* (I, 42). C'est au début du chapitre 49, le dernier du livre, conclusion du développement sur le paganisme, que Jérôme déclare ses emprunts à Aristote, Plutarque et Sénèque. Le nom de ce dernier (déjà mentionné auparavant, au ch. 41, par la périphrase *Lucani poetae patruus*) reparaît encore deux fois dans le chapitre. Le problème est donc de déterminer ce que recouvre l'expression *superiora nonnulla* et de délimiter les citations de Sénèque dans le chapitre 49.

La seule édition complète des fragments de Sénèque fut longtemps celle de F. HAASE, qui date de 1843 [2]. Or HAASE est convaincu que les fragments du *De matrimonio* sont bien plus nombreux qu'on ne l'a cru avant lui (p. XV-XVI). Aussi rassemble-t-il pêle-mêle et de confiance tout ce qui lui paraît avoir un rapport avec Sénèque, c'est-à-dire tout ce qui, de près ou de

2. F. HAASE, *L. Annaei Senecae opera quae supersunt*, t. III, 1853. — Sur une édition parue à Pise en 1984 sans nom d'éditeur (*L. Annaeus Seneca*, XIX), M. LAUSBERG, *Senecae operum fragmenta : Überblick und Forschungsbericht*, *A.N.R.W.*, II, 36, 3 (= *Fragmenta*), p. 1881.

loin, concerne Rome ou la philosophie, soit 43 fragments (fr. 45-87). En l'absence de critères sûrs, il paraissait impossible d'être plus précis.

E. BICKEL s'est attaqué à cette tâche impossible dans un livre touffu, foisonnant, paru en 1915[3], ouvrage dont dépendent toutes les recherches postérieures : il n'est guère de rapprochement permettant de cerner les traces de Sénèque, de pistes utiles à suivre qui n'apparaissent d'abord là. BICKEL a établi une édition critique des chapitres 41-49 (ainsi que de quelques chapitres du livre II) ; il prend en compte toute la bibliographie antérieure et discute, point par point, chaque morceau qu'il est concevable d'attribuer à Sénèque. Ainsi retient-il 29 fragments (plus 3 *incerta*). Il n'en dresse pas une liste, mais présente le texte de Jérôme de façon continue, ce qui viendrait de Sénèque étant imprimé en caractères plus espacés[4].

BICKEL a comme ébloui les critiques postérieurs, ce qui est justifié — mais il a aussi parfois paralysé leur esprit critique. Beaucoup de ses affirmations paraissent devenues articles de foi. La récente édition des fragments de Sénèque, due à D. VOTTERO[5], reproduit pratiquement BICKEL : mêmes fragments, même ordre, même typographie (fr. 22-50). Les modifications ne portent que sur quelques points : VOTTERO supprime quatre phrases reconnues comme des commentaires de Jérôme[6] ; il ajoute les trois *fragmenta incerta* de BICKEL (51-53)[7] et une citation de Théophraste rejetée par BICKEL (54). À l'ouvrage de BICKEL, monument vénérable, il semblerait qu'on ne pût qu'apporter quelques replâtrages plus ou moins heureux, tout en se gardant de toucher à l'ensemble.

Or, tout en rendant à l'érudition et l'ingéniosité de BICKEL l'hommage qui leur est dû, il ne faut pas oublier ses limites. La première est la date — ce qui pèse moins sur la documentation (l'érudition de BICKEL est immense) que sur l'interprétation, qui reflète souvent une époque où Sénèque était volontiers traité avec désinvolture. Mais la principale limite de BICKEL est une assurance excessive, une confiance en son étonnante ingéniosité qui le conduit à prendre ses hypothèses pour des certitudes. Ainsi, ayant découvert que la partie du livre II concernant le jeûne est largement inspirée de Porphyre, que Jérôme se garde de nommer, il s'est convaincu que, dans le livre I, Jérôme utilise un autre traité, perdu, de Porphyre : *Annaeana fragmenta investigaturi eramus, incursimus in Porphyriana* (p. 18). Or ses arguments ne sont pas tels qu'il ait su faire partager sa conviction. Il faut aujourd'hui faire l'économie de cette hypothèse.

Ce sont surtout deux critiques italiens qui ont ébranlé l'édifice bické-

3. E. BICKEL, *Diatribe in Senecae philosophi fragmenta*, I : *Fragmenta de matrimonio*, Leipzig, 1915.

4. Pour compléter la division en chapitres, BICKEL n'utilise pas les références de la *Patrologie Latine*, mais celles de l'édition Vallarsi, qui ne sont que partiellement reprises dans la *PL*. Nous les utiliserons, comme nos prédécesseurs, pour les morceaux qu'il a édités.

5. *L. Anneo Seneca : I frammenti*, a cura di D. VOTTERO, Bologne, 1998 (= VOTTERO).

6. *Id.*, p. 25-26 ; cf. LAUSBERG, *Fragmenta*, p. 1913.

7. Fragments présentés inexactement comme « frammenti di incerta collocazione... reconosciuti come senecani dal Bickel » (p. 25) : voir BICKEL, p. 326 (« origo... dubia remanet »), 335, 337.

lien, mais leur démarche à l'un et à l'autre est paradoxale. P. FRASSINETTI[8] met en doute l'attribution à Sénèque de nombre de fragments. Pourtant il propose finalement ce qu'il semble considérer comme une reconstitution du traité, où s'intègrent bizarrement certains fragments auparavant rejetés. Ch. TORRE va bien plus loin : non seulement elle parle constamment de « presunti frammenti » ou de « possibili luoghi senecani », mais son analyse des citations dans le *Contre Jovinien* remet fondamentalement en cause les certitudes antérieures[9]. Pourtant, déclarant que cette remise en cause n'est pas de son propos, elle analyse ces « présumés fragments », « con attenzione prevalente... all'aspetto tematico » (p. 9; cf. p. 16) : quel serait leur sens s'ils étaient vraiment de Sénèque ?

On ne pouvait, dans le cadre de cet article, entrer dans tous les détails. BICKEL déclare en conclusion qu'il n'est pas certain que tous les fragments qu'il a retenus sont de Sénèque, mais qu'il est certain de ne rien avoir laissé de côté qui pût être de lui (p. 381). On l'admettra ici[10] et, en dehors de la citation de Théophraste, qui a suscité un intérêt particulier, on s'en tiendra aux fragments retenus par BICKEL. Mais, suivant la méthode la plus classique et la plus sûre, on distinguera :

1. les quatre fragments explicitement attribués à Sénèque.
2. les *exempla*.
3. six fragments qui ne sont pas des *exempla* et que retient (entièrement ou partiellement) BICKEL : c'est sur ces fragments avant tout que doit porter la discussion.
4. la citation de Théophraste.

Les fragments seront chaque fois classés dans l'ordre où ils apparaissent dans le texte de l'*Aduersus Iouinianum* — seul principe qui, pour arbitraire qu'il soit, ne relève pas de la subjectivité du critique. Le plan de Jérôme est rigoureux : on a déjà vu avec quelle netteté il indique les articulations de son développement[11]. On le constatera constamment, ce serait le sous-estimer gravement que de croire que, pour l'organisation de sa matière, il dépend en quoi que ce soit de Sénèque[12].

I. Fragments explicitement attribués à Sénèque

Pourquoi Jérôme qui, nul ne l'ignore, mentionne Sénèque parmi les hommes illustres, ne le cite-t-il qu'ici ? Plus surprenant : au chapitre 49,

8. P. FRASSINETTI, *Gli scritti matrimoniali di Seneca e Tertulliano*, dans *R.I.L.*, 88, 1955 (= FRASSINETTI), p. 151-188.

9. Ch. TORRE, *Il matrimonio del Sapiens*, Gènes, 2000 (= TORRE). — Notre communication était prête quand nous avons eu connaissance de cet ouvrage essentiel (les difficultés sont exposées de façon exemplaire dans l'introduction, p. 9-15).

10. Mériterait plus d'attention la citation de Varius Geminus : *qui non litigat, caelebs est* (I, 28 = fr. 60 Haase). BICKEL (p. 266-287) l'attribue à Sénèque le Père (in *Contr.* VI, 8), que Jérôme connaîtrait par Tertullien.

11. Cf., pour l'ensemble du livre I, TORRE, p. 77-79.

12. Sur les reconstitutions de BICKEL et de FRASSINETTI, voir LAUSBERG, *Fragmenta*, p. 1915-1916;

son nom figure 3 fois — alors qu'auparavant, comme pour éviter de le nommer directement, il l'a mentionné à l'aide d'une périphrase. Mais Sénèque n'est pas isolé. Depuis le début du *Contre Jovinien*, les références aux auteurs païens se sont multipliées : ils sont devenus, dit Ch. TORRE, « des *auctoritates*, des noms propres illustres plus importants par eux-mêmes que par ce qu'ils disent [13] ». Le chapitre 49 conclut le livre I et le nom de Sénèque est d'un poids particulier. Tout se passe comme si, en le citant, Jérôme portait le coup de grâce à Jovinien, soit parce que, à cette époque, il « est le philosophe romain par excellence, le principal représentant du stoïcisme » [14], soit parce que Jérôme (II, 21) et Augustin parlent aussi de stoïcisme à propos de l'égalité des fautes et des mérites chez Jovinien [15]. Il faudrait pour en décider posséder l'ouvrage de Jovinien. Il demeure que Sénèque n'est que *l'un* des auteurs mentionnés par Jérôme, le dernier d'une longue liste [16].

C'est seulement à partir des quatre *fragmenta certa* que peuvent être valablement posées les deux questions essentielles : comment Jérôme cite-t-il Sénèque ? peut-on déterminer quelque chose du contenu de l'œuvre perdue ? On s'attachera moins aux rapprochements avec l'œuvre conservée (en renvoyant à l'ample moisson et aux analyses d'E. BICKEL, D. VOTTERO et Ch. TORRE) qu'aux indications fournies sur la méthode de Jérôme et sur le ton du traité de Sénèque.

Le premier fragment rencontré comporte, chez BICKEL, une anecdote bien connue et une citation :

1. *Jovin.* I, 41, 387 b-c (80 Haase = 21 Bickel = 43 Vottero) [17] :

Claudia uirgo Vestalis cum in suspicionem uenisset stupri et simulacrum matris Ideae in uado Tiberis haereret, ad comprobandam pudicitiam suam fertur cingulo duxisse nauem, quam multa hominum milia trahere nequiuerant : Melius tamen, *inquit Lucani poetae patruus*, cum illa esset actum, si hoc quod euenit ornamentum potius exploratae fuisset pudicitiae quam dubiae patrocinium [18].

TORRE, p. 97, n. 5. Ces schémas revêtent un caractère raide et systématique qui ne rappelle en rien la souplesse de composition des traités conservés. — On doit signaler le petit livre de M. LENTANO (*Seneca. Contro il matrimonio ovvero perché all'uomo saggio non convenga prender moglie*, Bari, 1997) qui, sous ce titre tendancieux, traduit et commente une « ricostruzione » personnelle des fragments de HAASE.

13. TORRE, p. 89 (tout le développement des p. 80-93, fin et vigoureux, emporte la conviction) ; cf. p. 150-151 ; LAUSBERG, *Fragmenta*, p. 1907.

14. J.-Cl. FREDOUILLE, Seneca saepe noster, in R. CHEVALIER et R. POIGNAULT, *Présence de Sénèque* (coll. *Caesarodunum*, XXIV *bis*), Paris, 1991, p. 135.

15. Cf. Ph. DELHAYE, *Le dossier anti-matrimonial de l'*Aduersus Jovinianum *et son influence sur quelques écrits latins du XII^e siècle*, dans *M.S.*, 13, 1951, p. 66 (et n. 1).

16 W. TRILLITZSCH (*op. cit.*, t. I, p. 151) rapproche *Seneca noster* du fameux mot de Tertullien : *contra*, M. LAUSBERG, *Untersuchungen zu Senecas Fragmenten*, Berlin, 1970 (= *Untersuchugen*), p. 18, n. 7 ; J.-Cl. FREDOUILLE, *op cit.*, p. 133. On rapprochera *comicus noster*, Térence (I, 48 ; PL 317 b) — voire l'ironique *Epicurus noster*, désignant Jovinien (II, 36).

17. Sur ce fragment, BICKEL, p. 221-231 ; TORRE, p. 98-105.

18. « *Alors que la vestale Claudia était soupçonnée de débauche, et que la statue de la mère de l'Ida restait immobilisée sur un haut fond du Tibre, afin de démontrer sa chasteté, elle tira, dit-on, avec sa cein-*

L'anecdote n'offre aucun intérêt littéraire et n'est pas dépourvue d'absurdité (*multa milia hominum, cingulo*). Seule la citation, qui vient après bien d'autres [19], a droit à figurer ici. Elle comporte des traits typiquement sénéquiens : double antithèse, avec chiasme ; choix de ces termes que Cicéron qualifie de *uerba grauia, plena, sonantia* (*Part.* 53) — unissant plénitude du sens et du son ; retombée hautaine sur le mot qui clôt la phrase en lui conférant tout son sens, *patrocinium* [20] ; ferme implication enfin de l'énonciateur. On osera cependant avancer que *hoc quod euenit* qui résume l'ensemble de l'aventure est bien plat pour être attribué de façon certaine à Sénèque.

De même, dans les autres citations authentiques, style et pensée sont nettement reconnaissables, tandis que des interventions de Jérôme tantôt, comme ici, ne peuvent qu'être soupçonnées, tantôt sont manifestes. Ainsi dans les deux fragments « satiriques » du chapitre 49, qui évoquent maintes attaques précises et mordantes contre les mœurs du temps, en particulier dans le *De Beneficiis* [21]. Sénèque ne se contente pas de stigmatiser les mœurs de son temps, mais les ridiculise avec esprit, en démonte l'absurdité, en révèle le caractère paradoxal.

2. *Jovin.* I, 49, 318 d (83-84 H. = 4 B. = 26 V.) [22] :

Refert praeterea Seneca cognouisse se quendam ornatum hominem, qui exiturus in publicum fascea uxoris pectus alligabat et ne puncto quidem horae praesentia eius carere poterat ; potionemque nullam nisi alternis tactam labris uir et uxor hauriebant, alia deinceps non minus inepta facientes, in quae improuida uis ardentis affectus erumpebat. Origo quidem amoris honesta erat, sed magnitudo deformis. Nihil autem interest, quam ex honesta causa quis insaniat [23].

3. *Jovin.* I, 49, 319 b-c (87 H. = 7 B = 29 V.) [24] :

Nam quid, *ait Seneca*, de uiris pauperibus dicam, quorum in nomen mariti et ad eludendas leges, quae contra caelibes datae sunt, pars magna conduci-

ture un navire que bien des milliers d'hommes n'avaient pu traîner. Mieux eût valu cependant pour elle, *dit l'oncle du poète Lucain*, que cette affaire rehaussât une chasteté reconnue, plutôt que de la défendre douteuse. »

19. Ainsi, quelques lignes plus haut, à propos de Camille, *Aen.* XI, 508. — Incompatibilité entre la version de Jérôme et la citation de Sénèque : TORRE, p. 104-105.

20. Nous nous référerons sutout, pour ce qui touche au style de Sénèque, à A. TRAINA, *Lo stilo drammatico del filosofo Seneca*, Bologne, 1974 (= TRAINA).

21 TORRE s'appuie, pour analyser les morceaux « satiriques », sur une étude des passages similaires (*Ben.* III, 16, 1-4 ; I, 9, 3-4 ; VII, 9, 4-5 ; IV, 14, 1-2 : *op. cit.*, p. 61-74), qui nous paraît trop systématique. Ainsi, dire qu'ici *ornatus* peut suggérer déjà « une inversion des rôles entre l'homme et la femme » (p. 155-156) relève clairement de la « surinterprétation ».

22. Cf. BICKEL, p. 357-360 ; TORRE, p. 155-156.

23. « *Sénèque rapporte encore qu'*il a connu un homme distingué qui, lorsqu'il s'apprêtait à sortir, s'entourait la poitrine du soutien-gorge de sa femme et ne pouvait rester même l'espace d'une heure privé de sa présence : ni l'homme ni la femme ne prenaient de boisson sans l'avoir tour à tour touchée de leurs lèvres ; continuant par d'autres sottises semblables, où éclatait la violence inconsidérée d'une ardente passion. La source de cet amour était assurément honorable, mais l'excès en faisait la laideur. Or, peu importe que la cause soit honnête, si on se conduit en insensé. »

24. Cf. BICKEL, p. 188-190 ; TORRE, p. 159-161.

tur? quomodo potest regere mores et praecipere castitatem et mariti auctoritatem tenere qui nupsit[25]?

Dans le premier fragment, Jérôme ne prétend pas citer exactement Sénèque, mais on peut lui attribuer les emplois de termes comme *ineptus* et *insanire* ou la violence inattendue de *erumpebat*; construction et sens de la dernière phrase évoquent *Ep.* 59, 4: *quamuis ex honesta causa imperitus homo gaudeat...* Considérons pourtant la phrase précédente: *origo quidem amoris honesta erat, sed magnitudo deformis.* Elle exprime parfaitement ce qu'elle veut dire, si on s'en tient au précepte de Caton, *rem tene uerba sequentur.* Telle n'est pas la manière de Sénèque[26]. L'antithèse, très sénéquienne, est comme émoussée par la platitude de l'imparfait *erat* et du nominatif *magnitudo.* Loin de nous l'idée de prétendre, comme P. FRASSINETTI, reconstruire le texte de Sénèque: il semble qu'on s'éloignerait déjà moins de lui si cet amour apparaissait **origine quidem honestus, magnitudine deformis.*

Dans le second, les deux termes infamants, *conducitur* et *nupsit*, en fin de phrase, confèrent au morceau un caractère épigrammatique[27]. Faut-il l'attribuer entièrement à Sénèque? BICKEL montre que le terme *castitas* est étranger à sa prose[28]. L'intervention de Jérôme est ici incontestable. BICKEL, lui, « atomise » le texte: il faudrait considérer *praecipere castitatem* comme une addition de Jérôme, mais une sorte de postulat exige que tout ce qu'on n'a pas de raisons de rejeter soit attribué à Sénèque.

Bien que la périphrase qui introduit le dernier fragment (*Jovin.* I, 49, 319 c-320 b: 78-79 H. = 29 B. = 50 V.)[29] soit ambiguë, trop d'indices interviennent pour qu'on puisse douter de l'attribution à Sénèque. Les raisons pour penser qu'il s'agit de la péroraison (ou plus exactement de l'*epilogus*) du traité, utilisée par Jérôme pour constituer l'*epilogus* de son livre I, ne sont pas moins fortes[30]. Nous ne pensons pas en revanche que le morceau soit homogène et nous y distinguerons trois parties:

4. (a) *Doctissimi uiri uox est* pudicitiam inprimis esse retinendam, qua amissa omnis uirtus ruit. In hac mulebrium uirtutum principatus est. Haec pauperem commendat, diuitem extollit, deformem redimit, exornat pulchram.

25. « Car que dire de ces citoyens pauvres qui, pour la plupart, afin de prendre le nom de maris et d'éluder les lois portées contre le célibat, se louent (se font prendre à bail)? Comment pourrait-on régler les mœurs, prescrire la chasteté et maintenir l'autorité maritale, quand on tient le rôle de l'épouse? »

26. Dans le *De Tranquillitate animi*, Sérénus déclare hésiter entre cette conception « fonctionnelle » du style (1, 14) et une conception sublime (1, 15). Or c'est cette dernière qu'exalte Sénèque, en son propre nom, dans la conclusion du traité (17, 11).

27. Bien que *nubere* appliqué à un homme apparaisse antérieurement, Martial (VIII, 12, 1-2: *Vxorem quare locupletem ducere nolim quaeritis? uxori nubere nolo meae*) semble s'inspirer de ce passage (cf. TRAINA, p. 35). — FRASSINETTI (p. 182-184) semble tenir (son texte n'est pas très clair) un étrange raisonnement sur ce texte: Sénèque critiquerait ici les lois en faveur du mariage; il y a eu aggravation de la *lex Pappia Poppaea* en 34; *donc* le traité de Sénèque daterait de cette époque.

28. BICKEL, p. 183 sqq. TORRE insiste à juste titre sur l'intérêt de conserver le *tricolon.*

29. BICKEL, p. 362-366.

30. Les arguments ne se fondent pas seulement sur le ton du passage: Jérôme utilise également ici

(b) Bene meretur de maioribus, quorum sanguinem furtiua subole non uitiat; bene de liberis, quibus nec de matre erubescendum, nec de patre dubitandum est; bene imprimis de se, quam a contumelia externi corporis uindicat. Captiuitatis nulla maior calamitas est quam aliena libidine trahi.

(c) Viros consulatus inlustrat, eloquentia in nomen aeternum effert, militaris gloria triumphusque nouae gentis consecrat; multa sunt quae per se clara ingenia nobilitent : mulieris proprie uirtus pudicitia est. Haec Lucretiam Bruto aequauit, nescias an et praetulerit, quoniam Brutus non posse seruire a femina didicit. Haec aequauit Corneliam Gracco, haec Porciam alteri Bruto. Notior est marito suo Tanaquil : illum inter multa regum nomina iam abscondit antiquitas, hanc rara inter feminas uirtus altius saeculorum omnium memoriae, quam ut excidere possit, infixit [31].

Trois thèmes se succèdent : (a) la *pudicitia* est située par rapport aux autres vertus ; (b) mérites de l'*uxor pudica* ; (c) comparaison de l'homme et de la femme. Entre (a) et (b), le sujet des verbes change (*pudicitia*, puis l'*uxor*). D'autre part la phrase *captiuitatis... libidine trahi* paraît sans rapport direct avec le contexte : Ch. TORRE en conclut qu'elle est de Jérôme. La phrase est bien sénéquienne [32] et il est plus logique de penser que Jérôme a coupé ici dans un développement qu'il ne pouvait reproduire en entier [33]. Cependant, nous ne considèrerons pas qu'il s'agit de trois fragments séparés, mais de trois parties d'un même morceau qu'emporte un souffle unique.

Nombre de rapprochements avec l'œuvre conservée de Sénèque ont été indiqués à propos de ce morceau, le plus riche de ceux que Jérôme a préservés. La *pudicitia* apparaît d'abord dans l'unité de la *uirtus* stoïcienne. Dans la seconde partie l'aspect social est subordonné à l'aspect personnel, dans ce mouvement « centripète » qu'a remarquablement caractérisé A. TRAINA [34]. La troisième partie est la plus saisissante, même si on rapproche particulièrement la *Consolation à Marcia* (*Bruto libertatem*

la fin des *Préceptes de mariage* de Plutarque et des éléments de la péroraison du *De monogamia* de Tertullien : BICKEL, p. 77-79 ; TORRE, p. 161-162.

31. « (a) *Ce sont là les propos de cet homme très savant qu'*il faut par-dessus tout préserver la chasteté, car, si elle disparaît, toute vertu se perd. C'est elle la reine des vertus féminines. Elle recommande la femme pauvre, fait valoir la riche, rachète la laide, rehausse la belle... (b) Elle mérite bien des aïeux dont le sang n'est pas souillé par une descendance illégitime ; elle mérite bien des enfants qui n'ont ni à rougir de leur mère ni à douter de leur père ; elle mérite bien surtout d'elle-même, en se préservant de l'outrage d'un corps étranger. Il n'est pire malheur dans la captivité que d'être à la merci des passions d'autrui... (c) Le consulat illustre les hommes, l'éloquence leur confère un renom impérissable, la gloire militaire et le triomphe sur un peuple encore invaincu les immortalisent ; il y a bien des choses qui font par elles-mêmes l'honneur d'un beau génie ; la chasteté est la vertu propre de la femme. Elle égala Lucrèce à Brutus et la porta plus haut peut-être, puisque c'est d'une femme que Brutus apprit à ne pouvoir supporter la servitude ; elle égala Cornélie à Gracchus, Porcia au second Brutus. Tanaquil est plus fameuse que son mari. Lui, l'antiquité a enseveli son nom au milieu de ceux de bien d'autres rois ; elle, sa vertu, qui en fait une femme d'exception, a gravé son nom trop profondément dans la mémoire de tous les siècles pour qu'il en puisse jamais être effacé. »

32. Cf. *Ep.* 14, 4 : *ex his omnibus nihil nos magis concutit quam quod ex aliena potentia impendet* — et le comm. de TRAINA, p. 13.

33. TORRE, p. 165, n. 237 ; HAASE place ici la coupure entre ses fr. 78 et 79.

34. TRAINA, p. 9-23 ; sur les emplois de *uindicare*, p. 11-12, 52.

debemus, Lucretiae Brutum, 16, 2). En amont, on pense à la Cornélia de Properce (4, 11, 71-72). Il ne fait guère de doute que Stace s'inspire du traité de Sénèque quand, à la fin de la *Thébaïde*, les femmes prennent le relais des héros, *melior iam sexus* (VII, 479) [35].

Ce morceau est le seul à fournir des indications sur le ton du traité. Il fait penser que Sénèque s'adressait à une femme de haute naissance. On note, sans en être surpris, la tension chaleureuse de l'hommage à la *pudicitia*, ainsi que la haute idée du rôle des femmes qu'il exprime. C'est là un texte qui, pour parler comme Pascal, s'adresse au cœur.

FRASSINETTI déclare que « la posizione di Seneca nei riguardi dell'istituto matrimoniale non era negativa ma mirava a restituire al matrimonio l'antica dignità » [36]. C'est bien caractériser sinon le but, au moins l'esprit. Mais il faut aussi souligner la modération de Sénèque et le respect qu'il conserve toujours à l'égard des femmes. BICKEL emploie le verbe *increpare* pour caractériser le ton du jugement sur Claudia (p. 222) ; Ch. TORRE parle d'« amère ironie » (p. 101) et d'« amère constatation » (p. 102). C'est dramatiser à l'excès. Comparons l'expression d'une idée proche par le déclamateur P. Asprenas : *nulla satis pudica est, de qua quaeritur* (Sen. Rh., *Contr.* I, 2, 9). En face de cette condamnation sans appel, le ton de Sénèque n'est pas celui de la sévérité : *melius cum illa esset actum* exprime un regret qui n'exclut pas la sympathie. De même les étranges fantasmes du couple sont condamnés (non sans quelque humour dans la description détaillée de leur incongruité), mais c'est à l'adjectif *honestus* qu'il faut faire un sort. *Quidem* souligne ici ce qui va de soi, l'amour conjugal n'a rien en lui-même de condamnable. *Indulgendum enim honestis affectibus*, écrit ailleurs Sénèque, à propos de son propre mariage (*Ep.* 104, 3). On ne l'oubliera pas, quand on en viendra aux fragments douteux.

II. Les *exempla*

BICKEL retient 20 *exempla*, 6 grecs ou orientaux, 14 romains (plus 3 *incerta*). À l'exception du récit qui précède la citation concernant Claudia (21 Bickel = 43 Vottero), tous appartiennent aux chapitres 44-46 (*uniuirae*) et 48 (*molestiae nuptiarum*).

Il ne suffit pas de dire qu'on n'est pas assuré que tous viennent de Sénèque : il n'en est en fait presque aucun dont on ait quelque véritable raison de penser qu'il constitue un fragment authentique du *De matrimonio*. Ils encombrent, car ils empêchent de concentrer l'attention sur les morceaux qui ont un véritable intérêt, parce que permettant d'accéder à la pensée de Sénèque. Pour faire bref, ce jugement abrupt se fonde sur trois raisons externes : l'incertitude sur l'origine des anecdotes, les déclarations

35. Cf. F. DELARUE, *Stace poète épique*, Paris-Louvain, 2000, p. 356-366.
36. FRASSINETTI, p. 175-176.

de Jérôme lui-même, sa pratique dans les cas où une comparaison avec sa source est possible. S'ajoutent deux raisons internes : le style non sénéquien, l'absurdité de nombre des récits.

1. À propos de ses propres *exempla*, Sénèque fait dire à Lucilius qu'il s'agit là d'historiettes rabâchées dans toutes les écoles : *decantatae in omnibus scholis fabulae istae sunt* (*Ep.* 24, 8). L'exemple qui suit en fournit aussitôt la preuve : la mort de Métellus Scipion, beau-père de Pompée, et ses dernières paroles, *imperator se bene habet*, sont rapportées presque dans les mêmes termes que par Valère-Maxime (III, 2, 15). Ces *fabulae* constituent un fond commun où Sénèque, comme d'autres, puise librement ; ce ne sont pas elles qui présentent de l'intérêt, mais le commentaire éventuel. N'eût été l'obsession de retrouver partout Sénèque, on ne raisonnerait pas autrement à propos des *exempla* du *Contre Jovinien* qu'à propos de ceux de Tertullien ou de Clément d'Alexandrie[37]. Alors qu'on peut rarement déceler les sources de Sénèque lui-même, BICKEL pense pouvoir remonter avec une belle assurance, non seulement jusqu'à lui, mais souvent bien au-delà : voici Claudius Quadrigarius, Melissus Maecenas, Hygin... Laissons la parole à un homme du I^er^ siècle, Quintilien, vantant les ouvrages de vulgarisation, recueils d'*exempla*, morceaux choisis ou doxographies : « Nos connaissances croissent chaque jour, et pourtant de combien de livres la lecture est-elle indispensable ? ceux où l'on va chercher des exemples d'événements tirés des historiens, d'éloquence tirés des orateurs, ainsi que les opinions des philosophes et des jurisconsultes, à condition de vouloir lire ce qui est utile, et non tout, ce qui n'est même pas possible » (XII, 11, 17)[38].

2. La seconde raison de douter vient de Jérôme lui-même. Dans une lettre à Magnus, en 397-398, Jérôme, critiqué pour avoir utilisé des ouvrages païens, se justifie d'abord par l'exemple de saint Paul, qui n'a pas hésité à citer Épiménide, Ménandre et Aratos. Puis il expose sa méthode, quand il utilise les païens : *Quid ergo mirum, si et ego sapientiam saecularem, propter eloquii uenustatem et membrorum pulchritudinem, de ancilla atque captiua Israhelitin facere cupio, si quidquid in ea mortuum est idolatriae, uoluptatis, erroris, libidinum, uel praecido uel rado, et mixtus purissimo corpori uernaculos ex ea genero Domino sabaoth ? Labor meus in familiam Christi proficit, stuprum in alienam auget numerum conseruorum*[39]. Peut-on être plus net ?

37. H. PÉTRÉ, *L'exemplum chez Tertullien*, Dijon, 1940, p. 61-62 ; P. VALLETTE, *L'Apologie d'Apulée*, Paris, 1908, p. 149-152 ; H.-I. MARROU, éd. de Cl. d'Alexandrie, *Le pédagogue* (« Sources chrétiennes »), t. I, p. 80 ; *Saint Augustin et la fin de la culture antique*, Paris, 1937, p. 131-135.

38. *Cognitio cotidie crescit, et tamen quam multorum ad eam librorum necessaria lectio est ? quibus aut rerum exempla ab historicis aut dicendi ab oratoribus petuntur, philosophorum quoque consultorumque opiniones, si utilia uelimus legere, non quod ne fieri quidem potest, omnia.* — Cette ponctuation (qui n'est pas celle de la C.U.F.) est la seule qui donne un sens au passage dans le contexte.

39. « Quoi d'étonnant si, à mon tour, m'emparant de la science profane à cause de l'élégance du style, c'est-à-dire de la beauté de ses membres, je souhaite, d'esclave et captive qu'elle était, en faire une Israélite ; si, tout ce qu'il y a en elle de nécrosé : idolâtrie, volupté, erreurs, passions, ou bien je le coupe ou bien je le rase, et si, mêlé à ce corps devenu très pur, j'en procrée pour le Seigneur Sabaoth

3. On a la chance de pouvoir vérifier combien Jérôme est fidèle, dans sa pratique, aux principes qu'il énonce. Aucun des trois *auctores* cités au début de 49 pour accabler le mariage ne lui est défavorable, ni Sénèque, dans les œuvres conservées, ni Aristote, qui place haut cette φιλία (*Éth. Nic.*, VIII, 12, 7) ; quant à Plutarque, on possède l'œuvre qu'utilise Jérôme, les *Préceptes de mariage*, γαμικὰ παραγγέλματα. Les emprunts, au nombre de 7, ont été étudiés avec acribie par BICKEL : à une exception près [40], ils sont groupés dans la suite du chapitre 48, continuant à illustrer les *molestiae* du mariage [41]. On se ferait une étrange idée de ce traité, si on devait le reconstituer d'après les fragments du *Contre Jovinien* [42]. Un exemple suffira : Plutarque cite, pour la désapprouver, une formule d'Hérodote ; Jérôme supprime οὐκ ὀρθῶς: *scribit Herodotus, quod mulier cum ueste deponat et uerecundiam.* Plus rien ne subsiste des commentaires. Plutarque développe ainsi le rejet de la formule d'Hérodote : « au contraire, celle qui est sage revêt alors la pudeur en échange, et pour les époux la plus grande pudeur est le gage du plus grand amour réciproque » (trad. Klaerr). Jérôme, quant à lui, commente par une référence aux *Adelphes* (43-44), non sans attribuer à Térence lui-même l'opinion exprimée par Micion : *et noster comicus fortunatum putat, qui uxorem nunquam duxerit.*

L'utilisation tendancieuse de Plutarque a été souvent notée. Ch. TORRE permet de voir la question de plus haut. Confrontant ces données avec les conclusions de B. CLAUSI à propos des citations bibliques du traité, elle déclare qu'elles « coïncident pleinement », que la pratique de Jérôme serait la même dans la partie chrétienne et dans la partie païenne, caractérisée par la volonté de «superposer sa propre voix» à celle dont il cite le témoignage [43]. On peut penser que la coïncidence n'est sans doute pas aussi parfaite et qu'il demeure en dépit des manipulations un respect pour l'Écriture : Jérôme n'en éprouve aucun pour Plutarque. Croira-t-on qu'il en va autrement pour Sénèque ?

4. Jérôme illustre deux fois des traits empruntés à Plutarque par des citations de Térence, de même qu'il illustre l'exemple banal de Claudia Quinta par une belle formule de Sénèque. Comme il le fait constamment, il emprunte, ainsi qu'il l'affirme, *propter eloquii uenustatem et membrorum pulchritudinem.* Si certains exemples viennent de Sénèque, y reconnaîtra-t-on, à défaut de sa pensée, quelque chose de son style, ou du moins de sa manière ? On est loin du compte avec ce que lui attribue BICKEL. La plupart sont d'une totale platitude : Jérôme recherche la quantité, non la qualité.

des esclaves nés à la maison ? Mon travail profite à la famille du Christ, mon adultère avec l'étrangère augmente le nombre de mes compagnons de service » (*Ep.* 70, 2 ; trad. J. Labourt).

40. La péroraison du traité (*Praec. matr.*, 48) est reprise à la fin du livre I : *supra*, n. 30.

41. BICKEL, p. 63 sqq.

42. D. S. WIESEN s'y est trompé, qui voit dans le traité de Plutarque « the repository of much anti-feminist argument » (*Saint Jerome as a satirist*, Ithaca-New York, 1964, p. 114).

43. TORRE, p. 90-91 (cf. p. 81 : « l'intima volontà, da parte di Girolamo, di sovrapporre la propria voce a quella del magistero apostolico di Pietro e di Paolo ») ; B. CLAUSI, *La parola stravolta, Polemica ed esegesi biblica nell'* Adversus Iovinianum *di Gerolamo*, dans *Vetera Christianorum*, XXXII, 1995, p. 21-60.

Sans cesse, pour conserver à Sénèque la paternité des exemples, BICKEL doit les amputer de quelques *membra*. Artémise a fait construire à Mausole un tombeau exceptionnel, *ut usque hodie omnia sepulcra pretiosa ex nomine eius mausolaea nuncupentur*[44]. BICKEL juge inauthentiques *usque hodie*, qui ne peut s'appliquer au temps de Sénèque, et *nuncupentur*, verbe qui n'appartient pas à son vocabulaire. Qu'à cela ne tienne : le reste viendrait de lui. Avec l'exemple de Lucrèce, le texte devient puzzle : *Ad romanas feminas transeamus et primam ponam Lucretiam, quae uiolatae pudicitiae nolens superuiuere maculam corporis cruore deleuit*[45]. *Superuiuere* est « verbum vix dignum Seneca » ; *maculam corporis cruore deleuit* « Tertullianam imitationem sapit ». Fort bien. Mais BICKEL pousse l'opiniâtreté jusqu'à conserver à Sénèque une pièce minuscule du puzzle, *uiolatae pudicitiae*. Raisons : l'emploi de *pudicitia*, alors que Tite-Live, dans son fameux récit, et Tertullien usent de *castitas*, terme également plus fréquent chez Jérôme ; et surtout le fait que « Lucretiae exemplum in dialogo *De matrimonio* fuisse... nemo non probabile putabit » — raisonnement circulaire.

5. À côté des exemples traditionnels d'Artémise et de Lucrèce, la quasi-totalité des autres anecdotes, surtout romaines, est au mieux invérifiable, au pire absurde. Jérôme a puisé dans des sources obscures et, dans la plupart des cas, peu fiables. Paradoxalement, les plus malmenés sont les *Porcii* et il est assez injurieux pour Sénèque de lui attribuer cet amas de sottises ou, comme l'écrit P. FRASSINETTI, « questo acervo di errori »[46] : *Marcia, Catonis filia minor...* (fr. 22 B. = 44 V.) ; *Brutus Porciam uirginem duxit uxorem, Marciam Cato non uirginem...* (fr. 24 B. = 45 V.) ; l'épouse du Censeur, avatar romain de Xanthippe, aurait malmené son époux (fr. 12 B. = 34 V). Les anecdotes concernant Cicéron sont tout aussi suspectes : après son divorce, Hirtius lui aurait proposé d'épouser sa sœur ; Térentia, de son côté, aurait épousé Salluste, puis Messala — *et quasi per quosdam gradus eloquentiae deuoluta est* (fr. 8 B. = 30 V.)[47]. Deux exemples appartiennent à la chronique scandaleuse : aucun autre témoignage ne fait état de l'inconduite de Métella, femme de Sulla[48] ; celle de Mucia, femme de Pompée, était notoire, mais elle n'a pas accompagné son mari lors de la guerre contre Mithridate[49].

44. Fr. 15 Bickel (= 37 Vottero). Sur cet *exemplum*, BICKEL, p. 327-330.

45. Fr. 19 B. (= 41 V.) ; BICKEL, p. 292-293.

46. FRASSINETTI, p. 178.

47. Doutes justifiés : FRASSINETTI, p. 178 ; TORRE, p. 134-135. VOTTERO (p. 251-253) défend avec vigueur, contre R. SYME (« ridiculous fabrication », *Sallust*, Cambridge, 1964, p. 284), l'historicité des remariages de Térentia ; toute son argumentation repose sur l'attribution à Sénèque, qu'il ne met pas un instant en doute.

48. Fr. 10 B. = 32 V. Plutarque (*Sull.* 6, 23 et 13, 1) déclare que, lors du siège d'Athènes, les habitants criaient des injures à Sulla et à sa femme (BICKEL, p. 56-57), sans en préciser le contenu. FRASSINETTI (p. 178) suspecte les exemples de Sulla et de Pompée.

49. Fr. 11 B. = 33 V. BICKEL (p. 347) considère *quam Pontici spadones et Mithridaticae ambiebant cateruae* comme une interpolation de Jérôme dans le texte de Sénèque ; TORRE défend ces expressions (p. 132, n. 126).

Un seul exemple paraît avoir quelques titres à être attribué à Sénèque. Il concerne les démêlés supposés de Socrate et de Xanthippe (fr. 9 B. = 31 V.) :

> Quodam autem tempore <Socrates> cum infinita conuicia ex superiori loco ingerenti Xanthippae restitisset, aqua perfusus immunda nihil respondit amplius quam capite deterso : « sciebam », inquit, « futurum ut ista tonitrua imber sequeretur[50]. »

Sénèque fait allusion à cette anecdote dans le *De constantia sapientis* : en entendant les plaisanteries des poètes comiques à son endroit, Socrate ne rit pas moins que *cum ab uxore Xanthippe immunda aqua perfunderetur* (19, 1). Socrate supportant les comédies d'Aristophane figure aussi dans le *De vita beata* (27, 2) ; il est logique de penser que l'autre histoire a pu appartenir, plus complète, au *De matrimonio*. On n'exclura pas non plus l'hypothèse que, la trouvant ailleurs[51], Jérôme se soit souvenu du *De constantia* pour écrire *aqua perfusus immunda* — élégante tournure pour désigner une réalité sordide. Il demeure que l'histoire est bien contée. L'expression *capite deterso* est heureuse : elle confère de la vie et du pittoresque au tableau et, en faisant attendre la saillie, la met bien en valeur. D'autre part, comme le remarque D. VOTTERO, Sénèque aime rapporter les mots spirituels de Socrate, *uir facetus* (*Ben.* V, 6, 6)[52].

Deux *fabellae* seulement révèlent un effort stylistique, sans pouvoir pour autant, pensons-nous, être revendiquées pour Sénèque. Après la mort d'Alcibiade, sa maîtresse risqua sa vie pour s'acquitter des devoirs funèbres, *mori parata pro mortuo, quem uiuum dilexerat* (fr. 16 B. = 38 V.)[53]. Le rapprochement s'impose avec ce que dit Sénèque de sa tante revenant d'Égypte : *caput suum pro sepultura obiecit et dum cogitat de uiri funere, nihil de suo timuit* (*Helv.* 19, 5). Il y a bien recherche dans l'expression chez Jérôme : polyptote (*mori, mortuo*), antithèse (*mortuo / uiuum*). Mais l'ordre des mots n'a rien de sénéquien, le paradoxe n'est pas souligné de façon à ménager le *fulmen in lausula*. *Mori parata*, l'attitude digne d'admiration, précède *pro mortuo* (un fait déjà indiqué) ; le *membrum* soulignant le sacrifice précède l'évocation de l'amour passé, vulgaire liaison qui n'acquiert justement une valeur que par ce sacrifice[54]. L'ordre est inverse chez Sénèque, la densité de l'expression incomparable.

50. « Alors qu'un jour <Socrate> tenait tête à Xanthippe qui, du haut de la maison, l'accablait d'injures, inondé d'eau sale, il répondit simplement, après s'être essuyé la tête : « je savais bien à qu'à ces grondements de tonnerre succèderait la pluie. » BICKEL, p. 342-343.

51. Le mot de Socrate est également rapporté par Diogène Laërce (II, 36 ; l'anecdote sans le mot, Epict. IV, 5, 33 ; Athénée V, 219 b).

52. VOTTERO, p. 254.

53. BICKEL, p. 330-333 (« concubinam Alcibiadis addictam quamvis dubitanter a me Senecae », p. 333).

54. Le lecteur pourra reconstruire la phrase à la manière de Sénèque — type d'exercice qui se pratiquait dans les écoles hellénistiques et romaines : Aelius Théon, 141 (Patillon, p. 109).

Tout est banal dans l'histoire de Duilius et Bilia (fr. 20 B. = 42 V.), sauf les commentaires : *Duillius qui primus Romae nauali certamine triumphauit, Biliam uirginem duxit uxorem tantae pudicitiae, ut illo quoque saeculo pro exemplo fuit, quo impudicitia monstrum erat, non uitium. Is iam senex et trementi corpore in quodam iurgio audiuit exprobari sibi os faetidum et tristis se domum contulit cumque uxore questus est quare nunquam se monuisset, ut huic uitio mederetur. « Fecissem », inquit illa, « nisi putassem omnibus uiris os sic olere. » Laudanda in utroque pudica et nobilis femina, et si ignorauit uitium mariti et si patienter tulit, et quod maritus infelicitatem corporis sui non uxoris fastidio, sed maledicto sensit inimici.*

La formule de présentation de Duilius se retrouve partout[55] : Sénèque la cite aussi, mais comme exemple de précision ridicule (*Brev.* 13, 3). L'anecdote est rapportée à Hiéron de Syracuse par Plutarque, pratiquement dans les mêmes termes[56]. BICKEL (p. 293) rapproche pourtant avec raison *ut illo quoque saeculo...* de Sénèque : *illud saeculum in quo censorium crimen erant paucae argenti lamellae* (*V.B.* 21, 3). Il y a là dans la chute *non uitium* de la recherche et de l'ingéniosité, et le ton dans la critique des mœurs du temps n'est pas sans rappeler Sénèque. Ne nous hâtons pas toutefois : *monstrum*, employé 6 fois par Sénèque dans sa prose, désigne toujours des monstres mythologiques ou allégoriques. L'épiphonème qui précède la conclusion de Jérôme[57] est gâché par un *quod* inopportun, mais les oppositions sont habilement ménagées. Il pourrait être inspiré par un écrivain élève des déclamateurs, comparable, par son projet comme par son style, à Valère-Maxime.

L'hypothèse implicite demeure chez BICKEL, comme chez HAASE, qu'il existe une sorte de parenté organique entre la « partie païenne » du *Contre Jovinien* et le traité de Sénèque. Rien, dans le texte de Jérôme, n'invite à le penser, non plus qu'à multiplier les morceaux qui, avant 49, sont désignés par *superiora nonnulla*. Jérôme tenait à se référer à Sénèque, mais il n'avait nullement besoin de lui pour se fournir en exemples. Son nom figure à côté de celui de Plutarque, à qui Jérôme ne doit que sept morceaux. Rien ne prouve que Sénèque soit beaucoup plus présent.

L'*exemplum* concernant Socrate et Xanthippe a des chances de venir de lui. Pour aucune des autres anecdotes, les raisonnements de BICKEL n'emportent la conviction. Son argumentation est, dans la plupart des cas, d'une insigne fragilité. Un total scepticisme n'exclut pas l'admiration devant tant d'ingéniosité, à peu près comme devant la reconstitution par Victor BÉRARD de la genèse de l'*Odyssée*. Mais il faut aller plus loin. Admettons que tel de ces exemples vienne bien de Sénèque. Le style n'a rien de sénéquien : nous

55. Cf. Liv., *Per.* 17, 2 ; V.-Max., III, 6, 4 ; Plin. XXIV, 20 ; Tac., *Ann.* II, 49, 1... (déjà Cic., *C.M.*, 44).

56. Plut., *Apopht. reg.* 175 b ; *De cap. ex inim. util.*, 90 b ; cf. Lucien, *Herm.* 34 — rapporté à Gélon (BICKEL, p. 60-62).

57. Particulièrement plate : *certe quae secundum ducit maritum, hoc dicere non potest.*

n'avons ni les mots ni les constructions de Sénèque. Les commentaires ne sont pas non plus de son fait[58]. Que resterait-il ? Mieux vaut, croyons-nous, sortir les *exempla* du jeu. Les défende qui voudra.

III. Autres fragments retenus par BICKEL

Quand on passe des exemples aux autres fragments retenus par BICKEL, on se trouve aussitôt sur un terrain beaucoup plus solide : un ton, une pensée, une originalité offrent une prise à la réflexion. Du coup l'argumentation de BICKEL se fait plus rigoureuse, parce que plus directement aux prises avec des données concrètes.

En ce qui concerne les trois fragments qui terminent le chapitre 48, l'origine sénéquienne ne peut faire de doute. L' « origine » : on ne doit pas croire, on l'a vu, qu'est de Sénèque tout ce qui n'est pas absolument incompatible avec sa langue.

1. *Jovin.* I, 48, 317 d (14 B. = 36 V.) :

Quasdam repudiatas altero nuptiarum die, statim nupsisse *legimus*. Vterque reprehendendus maritus, et cui tam cito displicuit, et cui tam cito placuit[59].

Avec cette critique des mœurs contemporaines, fustigées grâce au piquant du paradoxe, on est en pays connu. L'antithèse souligne vigoureusement l'égalité des torts, annoncée dès le premier mot de la seconde phrase par *uterque*. Avec *reprehendendus*, le ton demeure posé et modéré : il s'agit bien de torts, non de scandale ou d'abomination.

2. *Jovin.* I, 48, 317 d-318 a (1 B. = 23 V.) :

Epicurus, uoluptatis adsertor, quamquam Metrodorus, discipulus eius, Leontion habuit uxorem, raro dicit sapienti ineunda coniugia, quia multa incommoda admixta sunt nuptiis. Et quomodo diuitiae et honores et corporum sanitates et cetera, quae indifferentia nominamus, nec bona nec mala sunt, sed, uelut in meditullio posita, usu et euentu uel bona uel mala fiunt, ita et uxores sitas in bonorum malorumque confinio. Graue autem esse uiro sapienti uenire in dubium utrum malam an bonam ducturus sit[60].

58. Quant à l'illusion qu'on peut reconstituer le sens de ces commentaires, elle suppose une conception monolithique des traités philosophiques. Cicéron cite l'exemple d'Artémise dans le livre III des Tusculanes. Qui, si cet ouvrage était perdu, pourrait imaginer que c'est afin d'expliquer le sens de l'expression *opinio recens* ?

59. « Nous lisons que certaines femmes, répudiées le lendemain de leurs noces, se sont aussitôt remariées. L'un et l'autre maris sont à blâmer, celui à qui elle a déplu si vite et celui auquel elle a plu si vite. » BICKEL, p. 338-339 ; TORRE, p. 142-144.

60. « Épicure, défenseur du plaisir, bien que son disciple Métrodore ait épousé Léontion, dit que rares sont les cas où le sage doit se marier, en raison des nombreux inconvénients du mariage. De même que richesse, honneur, santé et tout ce que nous nommons indifférents ne sont ni des biens ni des maux, mais, comme situés entre les deux, deviennent biens ou maux selon l'usage qu'on en fait et ce qui en advient, de même les épouses sont aux confins des biens et des maux. Or il est pénible pour un sage de ne pas savoir si celle qu'il épousera sera mauvaise ou bonne. » BICKEL, p. 349-353.

BICKEL, comme d'ordinaire, atomise le texte : il rejette à juste titre *uoluptatis adsertor*, formule habituelle chez les écrivains chrétiens[61], les pluriels *corporum sanitates*, ainsi que *in meditullio*, étrangers à la langue de Sénèque. De plus *coniugium* (ici au pluriel, bizarrement associé au singulier *sapienti*) est absent de sa prose. Il est impossible de considérer que le morceau, dans son ensemble, reproduit un texte du *De matrimonio*. En revanche, on ne voit pas qui d'autre que Sénèque aurait fourni à Jérôme de telles informations à la fois sur la doctrine d'Épicure (d'ordinaire caricaturée) et sur les membres de son école[62]. On ne peut d'autre part qu'être surpris par la première personne *nominamus*, dans un membre de phrase qui rappelle de près maintes présentations par Sénèque de la doctrine stoïcienne (en particulier *Ep.* 82, 14). Jérôme, apparemment, ne « cite » pas Sénèque, mais s'inspire de près de son texte, parfois en reprenant ses termes[63]. C'est par le « dosage » que ce morceau se différencie des citations explicites.

3. *Jovin.* I, 48, 318 ab (2 B. = 24 V.) :

Ridicule Chrysippus ducendam uxorem sapienti praecipit, ne Iouem Gamelium et Genethlium uiolet. Isto enim modo apud Latinos ducenda uxor non erit, quia Iouem non habent Nuptialem. Quod si deorum, ut putat, nomina uitae hominum praeiudicant, offendet ergo Statorem Iouem, qui libenter sederit[64].

On reconnaît la liberté d'esprit de Sénèque, ses idées, son ironie mordante, d'une façon qui ne peut que rappeler la dénonciation des *ineptiae* et des *anilia argumenta* de ce même Chrysippe à propos des Charites (*Ben.* I, 3 et 4)[65].

Ces trois fragments constituent un « bloc sénéquien » qui clôt le chapitre 48. Ils se suivent, comme auparavant les morceaux empruntés à Plutarque[66]. Or les trois *auctores* dont se réclame Jérôme, au début de 49, sont Aristote, Plutarque et Sénèque. Les traces du premier ont vainement été recherchées et M. LAUSBERG en est réduite à déclarer que Jérôme voulait simplement citer trois noms et à nier la présence d'Aristote dans l'ouvrage,

61. En dernier lieu, VOTTERO, p. 239-240.

62. Voir A. SETAIOLI, Seneca e i Greci, *Citazioni et traduzioni nelle opere filosofiche*, Bologne, 1988, p. 181-182.

63. TORRE (p. 148-149, et n. 184) rejette, sans doute avec raison, la phrase finale qui, comme après les *exempla*, permet de rattacher le morceau au thème général (voir pourtant VOTTERO, p. 241-242).

64. « Chrysippe se ridiculise en invitant le sage à prendre femme pour éviter d'offenser Jupiter Gamélius et Généthlius. Selon ce raisonnement il ne faudra pas se marier chez les Romains, parce qu'ils n'ont pas de Jupiter Nuptial. Et si les noms des dieux préjugent, comme il le pense, de ce que doit être la vie des hommes, ce sera offenser Jupiter Stator que de prendre plaisir à s'asseoir. » BICKEL, p. 353-357.

65. BICKEL note que *praeiudico* n'est pas utilisé par Sénèque dans les œuvres conservées.

66. Entre les deux « blocs » figure un texte (*inc.* 1 B. = 51 V.) qui ne doit pas être isolé ; il développe et amplifie l'idée exprimée dans la phrase précédente, qui vient de Plutarque. Selon FRASSINETTI (p. 178-179), ce morceau est inspiré de Juvénal, VI 627-656.

ce qu'on croira difficilement [67]. Si on considère « mécaniquement » ce qui précède les deux blocs, on tombe sur un exemple grec isolé, pris entre des exemples romains et les fragments de Plutarque : *Philippum, regem Macedonum, contra quem Demosthenis Philippica tonant, introeuntem ex more cubiculum uxor exclusit irata. Qui exclusus tacuit et iniuriam suam uersu tragico consolatus est* [68]. Plutôt que de croire que Jérôme « bluffe » effrontément, on doit penser qu'il a découvert cette anecdote, attribuée à tort ou à raison au philosophe familier de la cour de Macédoine, dans une de ses sources. Bluff, non ; désinvolture, oui.

Ce qui, dans 49, suit la déclaration préliminaire pose des problèmes complexes, insolubles si on ne prend pas en compte la structure du pas-sage. Figure d'abord une condamnation générale de l'*amor formae* ; puis, à l'appui de cette condamnation, trois *auctores* sont successivement invoqués : Platon (en fait Lysias dans le *Phèdre*), Sénèque (le fragment sur le couple buvant dans la même coupe, *supra* I, 2), Sextus dans ses *Sentences*.

Condamnation générale et référence à Lysias sont considérées comme constituant un fragment unique par tous les critiques, à l'exception de M. LAUSBERG et Ch. TORRE [69] :

4. *Jovin.* I, 49, 318 bc (3 B. = 25 V.) :

Amor formae rationis obliuio est et insaniae proximus, foedum minimeque conueniens animo sospiti uitium. Turbat consilia, altos et generosos spiritus frangit, a magnis cogitationibus ad humillimas detrahit : querulos, iracundos, temerarios, dure imperiosos, seruiliter blandos, omnibus inutiles, ipsi nouissime amori facit. Nam cum fruendi cupiditate instatiabilis flagrat, plura tempora suspicionibus, lacrimis, conquestionibus perdit, odium sui facit et ipse nouissime odium est [70].

Ἐκτόπου amoris insectatio apud Platonem posita est et omnia eius incommoda Lysias explicat, quod non iudicio sed furore ducatur et maxime uxorum pulchritudini grauissimus custos accubet [71].

BICKEL attribuait l'ensemble à Aristote, que Jérôme connaîtrait par l'intermédiaire de Porphyre [72]. Il faut ensuite distinguer deux courants dans la

67. LAUSBERG, *Fragmenta*, p. 1907.

68. Attribué à Sénèque par BICKEL, p. 339-342 (13 B. = 35 V.).

69. LAUSBERG, *Fragmenta*, p. 1908 ; TORRE, p. 152, n. 193.

70. « L'amour de la beauté physique est un oubli de la raison qui touche à la folie, un vice honteux, qui ne sied nullement à une âme préservée. Il trouble le jugement, brise les élans élevés et généreux ; il ravale des grandes pensées aux plus viles ; il rend l'homme maussade, irascible, téméraire, impérieux jusqu'à la dureté ou servilement flatteur, inutile à tous et finalement à l'amour lui-même. Car, quand il brûle d'une insatiable passion de jouir, il perd la plus grande partie de son temps dans les soupçons, les larmes, les lamentations ; il se fait haïr et finit par se haïr lui-même. »

71. « On trouve chez Platon une violente attaque contre l'amour excessif et Lysias en développe tous les inconvénients : ce n'est pas le jugement, mais la fureur qui le guide et surtout il s'établit auprès de la beauté des épouses comme un très pénible gardien. »

72. BICKEL, p. 107-128. Sont cependant attribués à Sénèque (d'où la place du morceau parmi les

critique plus récente. Certains tiennent si peu compte des analyses de BICKEL qu'ils ne les mentionnent même pas — parfois en renvoyant à son édition [73]. On devine là plus d'une fois une volonté de rattacher Sénèque au courant rigoriste de son contemporain Musonius. D'autres critiques ont honnêtement discuté les attributions de BICKEL, montré de façon certaine qu'Aristote n'a rien à faire ici, non plus que, probablement, Porphyre [74] — ce qui ne suffit nullement pour prouver une origine sénéquienne.

En ce qui concerne la référence à Lysias, un argument de BICKEL est décisif : « voce graeca cum latina in unam phrasin coacta eclogae origo Annaeana dissuadetur vehementer » (p. 116). Il est vrai qu'ἐκτόπου est une conjecture de BICKEL et qui, à ce titre, peut être mise en doute ; mais si on l'adopte, l'usage de ce terme non technique, intégré dans la construction de la phrase, exclut l'attribution à Sénèque. On s'étonne d'autre part que l'attribution à Platon des idées exprimées par Lysias soit acceptée comme naturelle : quand Sénèque s'inspire du *Phèdre* (par ex. *Tranq.* 17, 10-11), ce n'est certes pas du discours de Lysias !

Reste le jugement général sur l'*amor formae*. Il y a, dans ce morceau, quelque chose de forcené, une sorte de rage dogmatique, de sécheresse, où je ne vois rien de la chaleur de conviction de Sénèque, de son enthousiasme entraînant, de ce que Traina appelle « il linguaggio della predicazione » : il ne s'agit pas de convaincre, mais de trancher, d'imposer. L'amour, dit Sénèque, naît *ex honesta causa*, celui qui en use mal est *reprehendendus*. Ici ni modération, ni effort de compréhension ; nul appel au « cœur » — non plus du reste qu'à la raison : il faut bien convenir que l'exagération est poussée jusqu'à l'absurdité. Bref il s'agit d'un texte polémique, non philosophique.

Ce martèlement rageur se retrouve ailleurs dans le *Contre Jovinien*, car il vient de Jérôme. Ainsi ce commentaire de *Proverbes* 30, 15 sqq. : *amor mulieris generaliter accusatur, qui semper insatiabilis est, qui extinctus accenditur et post copiam rursum inops est, animumque uirilem effeminat, et excepta passione quam sustinet, aliud non sinit cogitare* [75]. Ainsi encore, au livre II, cette lointaine adaptation de Porphyre : *tactus autem alienorum corporum et feminarum ardentior adpetitus uicinus insaniae est. Ob hunc sensum cupimus, irascimur, gestimus, aemulamur, solliciti sumus et, expleta uoluptate, per quandam paenitudinem rursus accendimur quaerimusque facere, quod cum fecerimus, iterum paeniteamus. Igitur cum per has portas quasi quidam perturbationum cunei ad arcem nostrae mentis intrauerint, ubi erit libertas, ubi fortitudo eius, ubi de deo cogitatio* [76] ? Le ton du morceau

fragments) *amor formae, dure imperiosos, et maxime uxorum pulchritudini grauissimus custos accubet.* D. Vottero rejette *accubet*.

73. Citons simplement, parmi les innombrables travaux consacré à Sénèque et les femmes, le plus récent, M. MAUCH, *Senecas Frauenbild in den philosophischen Schriften*, Francfort, 1997, p. 53 (cf. p. 61 et n. 346).

74. FRASSINETTI, p. 180-181 ; LAUSBERG, *Fragmenta*, p. 1907-1908 ; TORRE (p. 151, n. 192) résume avec netteté l'argumentation.

75. *Jovin.* I, 28 (283 a) : BICKEL, p. 262. FRASSINETTI (p. 172) rapproche les deux passages.

76. *Jovin.* II, 8 (337 b-c) : BICKEL, p. 406. Cf. Porphyre, *Abst.* I, 34.

amor formae... est purement hiéronymien. Est-ce à dire qu'il ne doit rien à Sénèque? On ne saurait strictement l'affirmer. Les rapprochements proposés semblent en général trop vagues pour être convaincants [77]. Un texte paraît pourtant apparenté: il s'agit curieusement d'une citation de Panétius. Celui-ci répond à un *adulescentulus* (« jeune oison », dit P. VEYNE) qui lui demande si l'amour sera le fait du sage:

> De sapiente, inquit, uidebimus: mihi et tibi, qui adhuc a sapiente longe absumus, non est committendum ut incidamus in rem commotam, impotentem, alteri emancupatam, uilem sibi. Siue enim nos respicit, humanitate eius inritamur, siue contempsit, superbia accendimur. Aeque facilitas amoris quam difficultas nocet: facilitate capimur, cum difficultate certamus. Itaque conscii nobis imbecillitatis nostrae quiescamus: nec uino infirmum animum committamus nec formae nec adulationi nec ullis rebus blande trahentibus [78].

L'emploi de la première personne n'est qu'un des éléments qui font la différence: bonhomie souriante et fermeté persuasive s'unissent pour une analyse fine, non dépouvue de malice. On ne saurait pourtant méconnaître la parenté des thèmes et parfois de l'expression, en particulier dans la série d'épithètes qui qualifient la passion: dans les deux cas la beauté, *forma*, est mise en cause, dans les deux cas l'aimer avilit l'homme. Sans doute a-t-il existé un texte de Sénèque qui a constitué un point de départ. On peut en deviner quelques traces dans le style (antithèses, emplois de *nouissime*). Mais la voix de Jérôme s'est « superposée ». Soyons assuré que le texte a été « coupé et rasé », selon ses propres termes, de façon à le rendre méconnaissable — et inexploitable pour qui voudrait y retrouver la pensée de Sénèque.

Après le couple trop amoureux (*supra*, I, 2), une sentence de Sextus: *unde et Sextus in sententiis: « adulter est, inquit, in suam uxorem amator ardentior »* (231, Chadwick); puis ce morceau que BICKEL attribue à Sénèque, mais où rien, pensons-nous, ne vient de lui:

5. *Jovin.* I, 49, 319 b (5 B. = 27 V.):

> In aliena quippe uxore omnis amor turpis est, in sua nimius. Sapiens uir iudicio debet amare coniugem, non affectu. Regit impetus uoluptatis nec praeceps fertur in coitum. Nihil est foedius quam uxorem amare quasi adulteram [79].

77. FRASSINETTI, p. 181.

78. « Pour le sage, c'est à voir. Pour toi et pour moi, qui sommes encore loin de l'état de sagesse, gardons-nous bien de tomber à la merci d'une passion orageuse, emportée, esclave d'autrui, vile à ses propres yeux. Nous regarde-t-elle avec faveur? sa gentillesse provoque notre désir. Avec mépris? ses hauteurs l'enflamment. En amour complaisance et résistance font autant de mal: on se laisse prendre à l'une, de l'autre on veut triompher. Aussi, ayant conscience de notre faiblesse, tenons-nous cois. N'exposons nos débiles esprits ni au vin, ni à la beauté, ni à l'adulation, à rien de ce qui entraîne par sa douceur » (*Ep.* 116, 5; trad. Noblot, revue par P. Veyne).

79. « En effet tout amour pour la femme d'autrui est une honte, pour la sienne, l'excès. Le sage doit aimer sa femme avec la raison, non avec le cœur. Il contrôle la fougue du plaisir et ne se rue pas dans le rapport sexuel. Rien n'est plus honteux que d'aimer sa femme comme une maîtresse. »

L'interprétation de CHADWICK paraît naturelle : Jérôme explique (*quippe*) une sentence dont la signification ne va pas de soi [80]. Conçoit-on l'ingéniosité du travail de marqueterie qui serait nécessaire pour découvrir une phrase de Sénèque expliquant une formule de Sextus ? Mais la manœuvre de Jérôme est plus subtile : il procède à une sorte de contamination visant à nous faire croire que Sénèque, dans la citation qui précède, et Sextus disent la même chose (cf. *unde*). L'excès est dans les trois textes : *magnitudo, ardentior, nimius*. Les critiques de Sénèque (*insaniat*) et de Sextus (*adulter*) sont comme confondues et synthétisées avec *turpis* et l'exclamation d'horreur, *nihil est foedius*. Mais ni la pensée ni le ton, de nouveau rageur et dogmatique, ne sont plus sénéquiens. Loin de l'*urbanitas* sénéquienne, l'emploi de *coitus* : *uenerem quam coitum dixisse magis decet* (Quint. VIII, 6, 24). Sénèque emploie en effet *uenus* (*Ir.* II, 12, 4 ; *Ep.* 74, 15), non le terme « réaliste », destiné ici à inspirer l'horreur de la chair.

L'antithèse entre *iudicio* et *affectu* fait assurément penser à Sénèque. On rapproche la façon dont il traduit une formule de Théophraste concernant l'amitié : *isti uero praepostero officia permiscent, qui contra praecepta Theophrasti, cum amauerunt, iudicant, et non amant, cum iudicauerunt* (*Ep.* 3, 2). Si on traduit, comme D. VOTTERO, « Il sapiente deve amare la sua sposa guidato dal discernimento, non dalla passione », l'idée est comparable [81]. Mais « guidato » n'est pas dans le texte de Jérôme : *iudicio* et *affectu* ne sont pas compléments de manière, mais de moyen, et *iudicio amare* constitue un véritable oxymore, toute affectivité étant rejetée. Caricature du stoïcisme, on doit l'affirmer, non stoïcisme sénéquien.

Un rapprochement avec une formule du *De Constantia sapientis* paraît s'imposer : *si quis cum uxore sua tanquam cum aliena concumbat, adulter erit, quamuis illa adultera non sit* (7, 4). Mais il ne s'agit nullement chez Sénèque d'amour excessif, mais d'adultère en pensée (cf. Ov., *Am.* III, 4, 5 : *ut iam seruaris bene corpus, adultera mens est*) ; l'idée à illustrer est que l'intention vaut l'acte. Seule la forme paradoxale rapproche les deux *sententiae*.

On n'a aucune hésitation en revanche pour attribuer à Sénèque le fragment suivant :

6. *Jovin.* I, 49, 319 b (6 B. = 28 V.) :

Quorumdam matrimonia adulteriis cohaeserunt ; et, o rem improbam, idem illis pudicitiam praeceperunt qui abstulerant. Itaque cito eiusmodi nuptias satietas soluit. Cum primum lenocinium libidinis abscessit timor, quod licebat euiluit [82].

80. H. CHADWICK, *The sentences of Sextus*, Cambridge, 1959, p. 119.

81. M. LENTANO édulcore délibérément : « Il sapiente amerà sua moglie guidato dalla ragione *piuttosto che* dalla passione. »

82. « Chez certains le mariage a succédé à l'adultère ; et, chose infâme, les mêmes ont enseigné la chasteté, après l'avoir ravie. Aussi bien la satiété a-t-elle bientôt mis fin à de tels mariages. Quand la peur, premier aiguillon du désir, a disparu, ce qui était permis a perdu toute valeur. » BICKEL, p. 361-362.

Trait de mœurs dont l'aspect paradoxal est souligné, finesse psychologique, c'est ce que Jérôme a aimé reprendre de Sénèque. Non sans intervenir ici encore : *o rem improbam* est une exclamation hiéronymienne. Sénèque emploie 72 fois pour son propre compte *o* exclamatif dans ses traités : l'exclamation n'apparaît jamais détachée, mais toujours liée au contexte par la syntaxe ou par le sens [83].

IV. La citation de Théophraste

Une longue citation de Théophraste, extraite, dit Jérôme, d'un *aureolus liber de nuptiis* inconnu par ailleurs, occupe le chapitre 47 du *Contre Jovinien*. HAASE le cite parmi les fragments de Sénèque (fr. 47-59) à qui Jérôme l'aurait emprunté. BICKEL rejette cette attribution : Jérôme devrait la citation à Porphyre. Pour la plupart des critiques plus récents, la question semble être : soit Porphyre, soit Sénèque — *tertius non est*. Le discrédit de Porphyre comme source entraînant un retour à Sénèque [84], la citation constitue le fragment 54 de VOTTERO [85]. Les excellents arguments de BICKEL contre l'attribution à Sénèque sont laissés de côté : il s'agit d'une part d'arguments fondés sur la langue (p. 4-8), d'autre part du fait que Sénèque cite peu le péripatéticien et, apparemment, non d'après une connaissance directe [86]. Ce seraient là des « arguments négatifs » [87]. Qu'apporte-t-on en faveur de Sénèque ?

Selon O. REGENBOGEN [88], on trouverait chez Sénèque d'autres citations aussi longues, celles d'Athénodore (*Tranq.* 3, 2-8) et de Démétrios le Cynique (*Ben.* VII, 1, 4-7 et VII, 9-10). Quant au style, il « s'accorderait fort bien à la manière de Sénèque » (« würde zu Senecas Art sehr gut passen »). Stupéfiantes assertions. Les « longues citations » de Démétrios sont sans nul doute des éthopées — à moins qu'on croie que quelque dieu lui a réellement fait les propositions dont parle Sénèque (VII, 8, 3). Il est sûr en tout cas que ces discours présentent des positions que Sénèque ne rejette pas (même s'il apporte des nuances dans le cas d'Athénodore) et que le style est le sien [89]. A. SETAIOLI montre que l'usage de Sénèque, quand il cite, n'est pas différent de celui des historiens : « Il a le souci de la dignité littéraire de sa prose [90]. »

83 Par la syntaxe : *o te hominem felicem qui...* ; par le sens : *o infelicem stultitiam : est aliqua et doloris ambitio* (*Ep.* 63, 2). Seule exclamation détachée, une citation de Cicéron : *o di boni, rem perditam!* (*Att.* I, 16, 5 = *Ep.* 97, 4).

84. Bibliographie : LAUSBERG, *Fragmenta*, p. 1904 et n. 96 ; VOTTERO, *op. cit.*, p. 26, n. 113.

85. Nous reprendrons le découpage en paragraphes qu'il présente p. 162-167.

86. BICKEL, p. 11-14 ; cf. A. SETAIOLI, *op. cit.*, p. 141-164.

87. TORRE (p. 173) critique « il problematico ricorso a un'opera perdita (= Porphyre) per spiegare un'altra opera perdita (= Théophraste) ». Que fait-on d'autre en renvoyant à Sénèque ? BICKEL est sommé de justifier « la possibilité d'une origine non sénéquienne ».

88. *Theophrastos*, *R.E.*, Suppl. VII, 1940, col. 1487.

89. Cf. BICKEL, p. 14-15.

90. A. SETAIOLI, *op. cit.*, p. 37. Sur tous ces points, p. 11-46.

Le texte est trop long pour qu'on en cite plus que quelques extraits. Jérôme indique d'abord le sujet de l'*aureolus Theophrasti liber* et résume ce qui précédait la citation : *in quo quaerit an uir sapiens ducat uxorem. Et cum definisset, si pulchra esset, si bene morata, si honestis parentibus, si ipse sanus ac diues, sic sapientem inire aliquando matrimonium, statim intulit.* Suit une énumération des inconvénients du mariage. Sans faire de concessions outrancières au féminisme, on dira qu'il s'agit d'un bel exposé d'égoïsme masculin, assez amusant à condition de le rapprocher de la comédie (on pense en particulier au personnage de Périplectomène). Quant au style, on en cherche vainement la « dignité ». Juxtapositions et énumérations se succèdent, avec une certaine vivacité, mais sans tension, sans éclat, sans relief. Comment penser un instant à Sénèque devant cette énumération inorganique d'animaux et d'objets « plébéiens», « prosaïques », et la trivialité de la comparaison : *Equus, asinus, bos, canis et uilissima mancipia, uestes quoque et lebetes, sedile ligneum, calix et urcileus fictilis probantur prius et sic emuntur ; sola uxor non ostenditur, ne antea displiceat quam ducatur.* On peut affirmer que son jugement eût été : bassesse de la pensée, vulgarité de la forme [91].

D. VOTTERO, afin de prouver que le morceau vient de Sénèque, présente 24 rapprochements, portant uniquement sur le vocabulaire, sans nul souci du contexte [92]. Certains sont insignifiants : *procedit in publicum* ici (§ 3) et *in publicum processerat* (*Tranq.* 15, 2) ; *iudicio eligas*, plus bas (§ 13), et *iudicio elegerunt* (*Helu.* 7, 3). D'autres font sourire : *facies et pulchritudo* (§ 5) appelle un triple rapprochement avec *Ep.* 115, 3 (*o quam pulchram faciem* : il s'agit de l'âme du *bonus uir*), *N.Q.* IV, 2, 11 (*illa facies pulcherrima est* : les crues du Nil), *Ir.* II, 35, 3 (?). On pense à ce poète rustique dont parle Jules Renard déclarant : « la nature est belle, comme l'a dit Lamartine ». On reviendra sur celles qui méritent plus d'attention.

Étudiant sans idées préconçues les fragments de Théophraste, W. W. FORTENBAUGH [93] relève les traits permettant des rapprochements avec les *Caractères* (listes d'objets, plaintes successives au style direct). Il juge cependant que le ton satirique ne vient pas de Théophraste, mais de Jérôme lui-même. De fait le morceau n'est pas homogène. On y a relevé des citations ou des échos d'auteurs latins, Cicéron, Publilius Syrus, Juvénal, par lesquels Jérôme « enrichit », ou plutôt pimente le texte, assez insipide pour le goût latin, de Théophraste. Certains rapprochements (en particulier avec Juvénal) ont paru contestables. Deux raisons invitent à les accepter : leur nombre et la pratique de Jérôme, telle qu'on la constate partout ailleurs dans le *Contre Jovinien*.

C'est de cette façon, pensons-nous, qu'intervient ici Sénèque, non pour pimenter le texte, mais pour y introduire une hauteur de vue qui lui est étrangère. Deux passages tranchent singulièrement sur le reste. Le § 6 ne

91. Cf. Cl. RAMBAUX, *Tertullien face aux morales des trois premiers siècles*, Paris, 1979, p. 251, n. 1087.

92. VOTTERO, p. 27-29. TORRE (p. 173) voit là « una minuta analisi stilistica ».

93. W. W. FORTENBAUGH, *Quellen zur Ethik Theophrastos*, Amsterdam, 1984, p. 207-212.

paraît d'abord rien offrir de singulier : *Si totam ei domum regendam commiseris, seruiendum est. Si aliquid tuo arbitrio reseruaueris, fidem sibi haberi non putauit et in odium uertitur ac iurgia, et nisi cito consulueris, parat uenena. Anus et aurifices et hariolos et institores gemmarum sericarumque uestium si intromiseris, periculum pudicitiae est, si prohibueris, suspicionis iniuria.* Que va-t-il se passer, *si prohibueris* ? Tout ce qui précède suggère que l'acrimonie d'une femme prête à empoisonner son mari va la pousser à d'autres extrémités. Rien de tel : *suspicionis iniuria* tranche déjà sur son attitude ordinaire. Usera-t-elle de ce prétexte pour ménager la scène qui poussera à bout son pusillanime époux ? Mais non : voici que, tout à coup, elle possède une âme, ce dont on ne se serait nullement avisé jusque-là, en tout cas une dignité humaine à laquelle il faut être attentif, qui mérite le respect :

> (7) Verum quid prodest etiam diligens custodia, cum uxor seruari impudica non possit, pudica non debeat ? Infida enim custos est castitatis necessitas, et illa uere pudica dicenda est, cui licuit peccare si uoluit [94].

Le changement de ton est frappant : pour la première fois (ce sera la seule), le mari a lui-même des devoirs (*non debeat*). Un écho d'Ovide : *si qua metu dempto casta est, ea denique casta est ; / quae, quia non liceat non facit, illa facit* (*Am.* III, 4, 3-4) : le second de ces vers est cité par Sénèque dans le *De beneficiis* (IV, 14, 1) [95]. Jérôme, rencontrant un thème qui figurait chez Sénèque, s'en inspire-t-il ? L'hypothèse paraît hautement vraisemblable [96].

Le morceau semble bien isolé. On revient aussitôt aux thèmes précédents, à des rapports où l'*humanitas* a peu de part : rapports de possession (*difficile custoditur quod plures amant ; molestum est possidere quod nemo habere dignetur*, 7) ou d'autorité (*multo melius seruus fidelis <domum> dispensat oboediens auctoritati domini et dispositioni eius obtemperans, quam uxor quae in eo se aestimat dominam, si aduersus uiri faciat uoluntatem, id est quod placet, non quod iubetur*, 8). Même dans le meilleur des cas, s'il arrive à la femme de souffrir, la pire épreuve est pour le mari : *aut si bona fuerit et suauis uxor, quae tamen rara auis est, cum parturiente gemimus, cum periclitante torquemur* (10). Mais voici qu'à ces formules dont on comprend que le Moyen Âge se soit délecté, succède sans transition une profession de foi philosophique imprévisible :

94. « Mais à quoi bon une surveillance même vigilante, alors qu'une épouse impudique ne peut être gardée, pudique ne le doit pas ? Car c'est un gardien infidèle de la chasteté que la contrainte, et celle-là seule doit être dite pudique, qui a eu la possibilité de pécher, si elle le voulait. »

95. De façon inexacte : *quae, quia non licuit, non dedit, illa dedit.* — *Cui peccare licuit* figure chez Ovide, au vers 9.

96. Cf. LAUSBERG, *Untersuchungen*, p. 119, n. 61. — Il ne peut s'agir d'une citation littérale : *castitas* n'appartient pas au vocabulaire de Sénèque. Dans le détail des listes d'objets, il semble y avoir aussi des souvenirs de Sénèque : VOTTERO, p. 28 (13), 282 ; TORRE, p. 181, n. 45. Certains seront repris par Jérôme pour son propre usage, D. S. WIESEN, *op. cit.*, p. 156-157.

(11) Sapiens autem nunquam esse solus potest. Habet secum omnes qui sunt quique umquam fuerunt boni et animum quocumque uult transfert. Quod corpore non potest, cogitatione complectitur. Et si hominum inopia fuerit, loquetur cum deo. Numquam minus solus erit quam cum solus fuerit[97].

Les thèmes ne peuvent manquer de faire penser à Sénèque, et en particulier au *De breuitate uitae* (14-15; cf. *Ep.* 102, 21-22): éloge de la solitude habitée du sage et surtout de son commerce avec les grands esprits du passé. Le style et l'enthousiasme du ton rappellent sans nul doute Sénèque. On est moins assuré à propos du dialogue avec Dieu[98]. Quant à la dernière formule, c'était là, selon Cicéron (*Rep.* I, 27; *Off.* III, 1), un mot de Scipion rapporté par Caton. Rien n'interdit de croire qu'il était repris par Sénèque; rien n'y invite non plus.

Ici encore le retour (par un *porro* imprécis) à un égoïsme très « positif », à l'opposé de l'idéal autarcique du Sage, est immédiat[99]: il est tout à fait stupide (*stolidissimum*, 12) de penser à ses héritiers, forcément ingrats, plutôt que de jouir, tant qu'on est en vie, de ce qu'on a durement acquis (*tuo labore quaesita*, 13).

Comment le texte de Théophraste est-il venu à la connaissance de Jérôme? Nous ne pensons pas qu'il soit possible de le déterminer. Mais nous affirmons que ce ne peut être par l'intermédiaire de Sénèque: pratique du philosophe, style, pensée, tout détourne de le croire. En revanche, de même que Jérôme amplifie les morceaux empruntés à Plutarque par des citations de Térence, il développe ici certains passages de Théophraste par des échos d'autres auteurs. C'est à ce titre qu'y apparaît Sénèque.

Conclusion

On a voulu ici présenter les fragments de façon plus méthodique qu'on ne l'a fait auparavant, afin de séparer plus nettement l'authentique du douteux. Notre première conclusion est que, quand on parle du *De matrimonio*, il faut faire montre d'une extrême, voire d'une infinie prudence. Il convient avant tout d'écarter un postulat commode, commun à HAASE et à BICKEL: l'idée que Jérôme a modelé sa «partie païenne» sur un traité de Sénèque ne repose sur aucun fondement. L'ignorance de la source où il a puisé ne justifie nullement qu'on pense en priorité au *De matrimonio*. Bref, Sénèque n'est pas une source privilégiée.

97. « Or le sage ne peut jamais être seul. Il a à ses côtés tous les hommes de bien, ceux qui vivent et qui ont jamais vécu, il transporte son âme où il veut. Ce que ne peut faire son corps, sa pensée l'embrasse. Et s'il y a défaut d'hommes, il parlera avec Dieu. Jamais il ne sera moins seul que dans la solitude. »

98. La gradation des sages à Dieu fait penser plutôt au Dieu chrétien: cf. BICKEL, p. 9 (citant Hier., *Ep.* 3, 4, 4: *cum deo loquitur*).

99. TORRE présente constamment ce morceau comme s'il s'agissait du « final » du texte de Théophraste (*chiusura, chiusa, finale*). Or, sur les 63 lignes que compte le texte chez BICKEL, 10 viennent après ce passage.

Douze fragments nous ont paru tirer de lui leur origine :

— les quatre fragments que Jérôme lui attribue.

— parmi les *exempla*, celui de Socrate et Xanthippe (sans que le doute soit exclu).

— les trois morceaux qui, à la fin de 48, constituent un « bloc sénéquien », ainsi que deux morceaux de 49 qui ne lui sont pas explicitement attribués.

— deux citations non signalées « enrichissant » la citation de Théophraste.

Comme le montrait déjà BICKEL, à partir des critères de langue, il n'est aucun de ces textes dont on puisse affirmer qu'il reproduit intégralement un passage de Sénèque. Partout intervient la voix de Jérôme et, au moins dans un cas, celui du fragment *amor formae*, elle se « superpose » à celle de Sénèque au point de la rendre méconnaissable.

L'éloge de la *pudicitia* permet une hypothèse vraisemblable : que le traité fût dédié à une femme appartenant à une grande famille et fière de ses ancêtres [100]. C'est un principe élémentaire de la rhétorique que la personnalité de la personne à qui on s'adresse détermine le choix du ton, du plan, des arguments. Sénèque ne parle pas des femmes de la même manière dans les deux *Consolations* adressées à des femmes et dans un traité « viril » comme le *De Constantia sapientis*. De même, au sujet du mariage, chaque cas exige des préceptes particuliers (*Ep.* 94, 15). Là devait résider l'originalité du traité — ce qui conduit à émettre quelques réserves sur la méthode suivie par Ch. TORRE. Il ne s'agit pas du « mariage du *Sapiens* » et il peut être trompeur de chercher à découvrir et à figer en une pensée systématique les idées exprimées dans divers ouvrages par Sénèque.

Quatre fragments ont un caractère satirique. Cette proportion importante fournit-elle une indication sur le ton du traité ? Peut-être, mais de tels passages pouvaient, mieux que d'autres, s'intégrer dans le développement de Jérôme *contre* le mariage. Leur mordant ne pouvait qu'être apprécié par l'auteur du *Contre Jovinien*.

Les indices concernant la date sont plus qu'incertains [101] — comme pour beaucoup de traités conservés. Le titre pouvait tout aussi bien être *De pudicitia*. Sur le contenu en général ou à plus forte raison sur l'ordre des fragments, peut-on rien dire de plus qui ne soit pure conjecture ? Comment ne pas le souhaiter ?

100. Pour BICKEL (p. 366-367), il s'agirait de la première femme de Sénèque.

101. En dernier lieu, VOTTERO (p. 30-31), qui date l'ouvrage de 38-39.